

<https://www.pressegauche.org/Le-tramway-doit-aller-de-l-avant-dans-le-respect-de-l-environnement>



# Le tramway doit aller de l'avant dans le respect de l'environnement

- Politique québécoise - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 13 avril 2021

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**Le Collectif La ville que nous voulons a expédié une lettre au maire de Québec, Régis Labeaume, pour lui demander de prendre les moyens pour assurer une protection sans équivoque des arbres, des boisés et des milieux humides qui se trouvent le long du trajet du tramway.**

Collectif La ville que nous voulons

Cette infrastructure et ses installations vont également changer le paysage de notre ville. De plus, durant sa construction, la population environnant le chantier pourrait subir des inconvénients importants pour sa santé.

C'est pourquoi il nous apparaît fondamental de soumettre à votre attention certains éléments dont il faudrait tenir compte dans l'appel de propositions et en cours de réalisation des travaux.

Pour le Collectif La ville que nous voulons le tramway est un morceau essentiel du réseau structurant de transport en commun de Québec. Pour devenir une véritable réussite les responsables de la réalisation de ce projet doivent l'inscrire dans une perspective d'amélioration de l'environnement pour la qualité de vie dans notre ville et particulièrement de la santé des citoyennes et des citoyens.

Si tous les arbres possibles doivent être conservés ou protégés durant les travaux, le Collectif La ville que nous voulons signale les arbres irremplaçables du boulevard René-Lévesque et ceux de la rue Dorchester, indispensables pour rafraîchir le quartier Saint-Roch, et qui disparaîtraient du seul fait de l'élargissement de cette rue au profit de l'automobile. Par ailleurs, il est possible de sauvegarder intégralement le boisé De Rochebelle à Sainte-Foy, celui de l'Université Laval ainsi que les milieux humides du secteur Chaudière à Cap-Rouge.

Il y a également lieu de se préoccuper de la pollution par le bruit et de l'air durant les travaux. La construction du tramway entraînera l'émission de poussières en plus d'augmenter la production de gaz d'échappement. Cela s'avèrera problématique pour les secteurs du Vieux-Limoilou, du pont Drouin et de D'Estimauville, qui souffrent déjà d'une moins bonne qualité de l'air. Même dans les secteurs où la qualité de l'air est meilleure, un taux de pollution plus élevé, tout en respectant les normes, peut s'avérer nuisible aux personnes plus fragiles.

Dans sa lettre, le Collectif ne s'est pas contenté d'exprimer des vœux pieux. Il a fait part de suggestions concrètes qui devraient être intégrées à l'appel de propositions de la ville. Il est à souhaiter que le maire de Québec tiendra compte de nos recommandations et de celles de nombreux autres groupes sociaux qui ont à cœur la qualité de vie dans notre ville et notre région.

- ▶ Lettre au maire de Québec, Régis Labeaume
- ▶ Figure 24 Les milieux naturels dans le secteur Chaudière

Québec, le 8 avril 2021

Monsieur Régis Labeaume,  
Maire,  
Hôtel de ville de Québec,

## Le tramway doit aller de l'avant dans le respect de l'environnement

---

2 rue des Jardins,  
Québec  
G1R 4S9

Objet : Construction du tramway et environnement : pour une meilleure alliance

Monsieur le Maire,

Québec va bientôt se doter d'une infrastructure majeure et essentielle qui va améliorer l'offre de service en transport de nos concitoyennes et concitoyens. Cette infrastructure et ses installations vont également changer le paysage de notre ville. De plus, durant sa construction, la population environnant le chantier pourrait subir des inconvénients importants pour sa santé.

C'est pourquoi il nous apparaît fondamental de soumettre à votre attention certains éléments dont il faudrait tenir compte dans l'appel de propositions et en cours de réalisation des travaux.

Canopée urbaine

" Conservation des arbres

La beauté de notre ville dépend en grande partie de la présence d'arbres matures. Les arbres contribuent également à notre qualité de vie en climatisant notre ville et en purifiant l'air que nous respirons. La ville aurait la capacité de préserver davantage d'arbres dans le cadre du projet de tramway.

Les arbres à conserver devraient être identifiés sur les plans destinés à l'appel de propositions de façon exhaustive (géopositionnement, espèce, dimensions). Un chapitre spécifique, dans le devis, et un autre dans l'appel de propositions, devrait d'ailleurs être consacré à toute la question des arbres. Pour ce faire, la ville devrait collaborer avec une firme d'ingénieurs forestiers afin d'être adéquatement accompagnée dans ce travail spécialisé.

Plusieurs arbres matures, majestueux et irremplaçables, situés le long du parcours du tramway, pourraient être abattus du seul fait de prévoir un élargissement des voies automobiles de 3 à 4 mètres. Nous demandons en conséquence que la largeur des voies automobiles s'établisse à 3 mètres, surtout que cela comporterait plusieurs autres avantages, comme une sécurité accrue des piétons et une diminution des coûts occasionnés par les expropriations des bandes de terrain<sup>1</sup>.

De plus, l'élargissement de Dorchester à quatre voies automobiles détruira des rangées d'arbres matures alors que le quartier St-Roch a un indice de canopée de 12%, soit le plus bas de Québec. En fait, cet élargissement bénéficiera seulement aux automobilistes qui transitent dans le quartier, au détriment des personnes qui y résident ou y ont installé leur commerce. Nous demandons en conséquence à la ville d'envisager une autre solution que l'élargissement de Dorchester.

Finalement, il est important de sauvegarder intégralement le boisé Rochebelle, situé dans un îlot de chaleur, puisqu'il y a suffisamment d'espace du côté est. Quant au trajet du tramway sur le campus de l'université Laval, il pourrait être revu pour éviter d'empiéter sur un boisé et d'autres arbres. Ainsi, le tramway pourrait facilement passer un peu à l'est du boisé.

## Le tramway doit aller de l'avant dans le respect de l'environnement

---

Il en est de même à l'égard du tracé dans le secteur Chaudière où l'on pourrait préserver, par la même occasion, des milieux humides.

" Mesures de protection nécessaires pour les arbres conservés

Les travaux de construction et de réaménagement constituent l'une des principales causes de mortalité des arbres en milieu urbain lorsque des mesures spécifiques ne sont pas planifiées et appliquées lors de tels travaux.

C'est pourquoi le Bureau de normalisation du Québec a cru bon établir des normes pour minimiser l'impact de ces travaux sur les arbres. Conséquemment, nous vous demandons que l'appel de propositions prévoie le respect des normes BNQ 0605-100/2019 et BNQ 0605-200/2020 et que la ville embauche une firme certifiée dans leur application. Le devis, quant à lui, devrait détailler les mesures particulières à mettre en oeuvre pour certains arbres dont la survie nécessitera des interventions additionnelles.

L'appel de propositions devrait aussi prévoir que cette firme pourra s'assurer que sont mises en place ces mesures et ces normes, pendant la durée du chantier, en collaboration directe avec le maître d'oeuvre.

Également, le devis doit permettre de déroger à certaines dispositions pour sauver un arbre, par exemple, la largeur d'un trottoir, en cas de situation imprévue sur le chantier et à la suite d'une autorisation de la ville.

" Transplantation et plantation d'arbres

La ville convient qu'un fort pourcentage d'arbres pourraient être transplantés plutôt qu'abattus. Ces arbres, et leur lieu de transplantation, devraient être identifiés sur les plans, de la même manière que les arbres à conserver. Par ailleurs, nous soutenons l'intention de la ville de procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes le long du tracé du tramway.

Toutefois, nous ajoutons que les normes du BNQ devront, ici aussi, être incluses dans le devis pour s'assurer que les conditions de transplantation ou de plantation permettent la survie des arbres. La firme certifiée, engagée par la ville, devrait également avoir comme mandat d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de suivi des plantations.

Afin d'améliorer le verdissement, le nombre de cases de stationnement devrait être réduit le long du tracé. De plus, il faudrait abolir le RVQ 2861 qui permet à un propriétaire de réaménager des stationnements en préservant seulement une bande gazonnée de 1,4 m, plutôt que de 4 m, réduisant ainsi le potentiel de plantation d'arbres sur les terrains privés.

Soulignons également qu'il faudrait accorder une attention particulière à la plantation d'arbres dans les deux îlots de chaleur que sont St-Roch et D'Estimauville. Dans ce dernier cas, il faut éviter de construire un stationnement incitatif qui serait à ciel ouvert.

Amélioration du projet dans le secteur Chaudière (Le Gendre)

" Le tracé du tramway

Le tramway passera sur l'emprise d'Hydro-Québec, située parallèlement au boulevard Pie XII, et terminera son trajet

## Le tramway doit aller de l'avant dans le respect de l'environnement

---

dans le secteur Chaudière. Pour le moment, il est prévu de faire tourner le tramway vers le quadrant nord-ouest de ce secteur, en traversant la rue Mendel.

Nous considérons que le terminus devrait être situé dans le quadrant nord-est, permettant ainsi de requalifier au plus tôt ce territoire, actuellement dans un état désertique. Toutes les autres installations relatives au tramway, comme le centre d'exploitation et d'entretien, devraient également être situées dans le quadrant nord-est.

Soulignons, par ailleurs, qu'en choisissant le quadrant nord-est, la ville peut éviter d'empiéter sur les milieux humides et les boisés du quadrant nord-ouest, ce qui constitue le choix à privilégier en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La figure 24 ci-jointe vous permettra de visualiser le scénario actuel et de constater qu'un terminus dans le quadrant nord-est, près du IKEA, constitue la meilleure option.

" Diminution de la surface de stationnements à ciel ouvert

Nous vous demandons que le nouveau parc-o-bus soit construit à même les bâtiments prévus, comme le centre d'exploitation, ou sur l'un des immenses stationnements desservant actuellement deux commerces situés dans le quadrant nord-est. Cela éviterait un gaspillage d'espace et la création d'un gigantesque îlot de chaleur.

" Prolongement de la rue Mendel

Le prolongement des voies automobiles de la rue Mendel vers le boulevard Versant nord ne cadre aucunement dans un projet qui valorise l'utilisation du transport en commun, surtout que le secteur Chaudière est très bien desservi par les voies Blaise-Pascal, Chaudière, Mendel et Le Gendre, lesquelles mènent rapidement vers la 40, Duplessis ou vers Cap-Rouge ou Sainte-Foy.

Par contre, des voies cyclables et piétonnes, adaptées aux personnes handicapées et parallèles au tramway, doivent faire partie du projet car la présence d'un chemin de fer et la forte pente rendent impossible l'accès au tramway, à partir du boulevard du Versant nord, pour piétons et cyclistes.

Le prolongement de la rue Mendel entraînerait inévitablement le déplacement de la circulation automobile vers le quartier résidentiel situé au sud du boulevard Versant nord. Les marcheurs, les cyclistes et les enfants qui vivent dans ce quartier résidentiel, ou le fréquentent, verront leur sécurité réduite et s'exposeront à un niveau de pollution atmosphérique plus important. De surcroît, ces personnes, mais surtout celles résidant à proximité du boulevard Pie XII, devront subir le bruit de cette circulation supplémentaire en plus de celle du tramway.

En conséquence, nous demandons l'abandon du prolongement des voies automobiles de la rue Mendel, ce qui permettra, par ailleurs, de réaffecter ces millions de dollars au peaufinement du projet de tramway.

Niveaux de bruit et de vibrations

Même s'il est prévu que les niveaux de bruit respectent les normes, il n'empêche que le bruit demeure un irritant à l'encontre de la qualité de vie et un élément d'augmentation du stress qu'il est préférable de diminuer quand cela est possible sur le plan technique. Et ça l'est. Ainsi, nous demandons à ce que les meilleures pratiques et normes à cet effet soient intégrées aux plans et devis pour l'équipement et sur l'ensemble du tracé, notamment, la mise en place

de dispositifs anti-crissement dans les courbes.

Les niveaux vibratoires devraient aussi faire l'objet d'exigences techniques basées sur les meilleures pratiques, tout spécialement en ce qui concerne la construction du tunnel, mais également en vue de la conception détaillée du projet.

Par ailleurs, la Ville de Québec devrait exiger du consortium qu'il élabore un plan de circulation des camions pour le transport des déblais générés par la construction du tunnel.

Pollution de l'air durant les travaux

La construction du tramway entraînera l'émission de poussières en plus d'augmenter la production de gaz d'échappement. Cela s'avèrera problématique pour les secteurs du Vieux-Limoilou, du pont Drouin et de D'Estimauville, qui souffrent déjà d'une moins bonne qualité de l'air. Même dans les secteurs où la qualité de l'air est meilleure, un taux de pollution plus élevé, tout en respectant les normes, peut s'avérer nuisible aux personnes plus fragiles.

Conséquemment, la ville devrait inclure, dans le devis, des mesures pour diminuer au maximum la pollution atmosphérique occasionnée par les travaux.

Pour terminer

Nous vous remercions de bien vouloir examiner nos propositions avec diligence. Nous suivrons avec attention le contenu de l'appel de propositions et de ses composantes.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Notes

1.- Ces 3 mètres doivent inclure l'accotement et la bande latérale destinée à la neige puisqu'il est possible de déneiger efficacement sans avoir recours à l'élargissement de la voie.

### **Signataires**

Collectif La ville que nous voulons,  
Serge Roy, pour le comité de coordination

Comité de citoyennes et de citoyens du quartier Saint-Sauveur  
Nicol Tremblay, président

Nature Québec,  
Cyril Frazao, directeur exécutif

Conseil de quartier Maizerets,  
Marie-Hélène Deshaies, vice-présidente

Transition Capitale-Nationale

Lucie Bergeron, personne contacte

Table citoyenne Littoral Est

Marcel Paré, personne contacte

Accès Saint-Laurent Beauport

Daniel Guay, personne contacte

Les Ami.e.s de la Terre de Québec

Michel Leclerc, administrateur

Amis du boisé Neilson

Valérie Poirier, membre du comité de coordination

Québec Arbres

Johanne Elsener, présidente

Copie conforme : Monsieur Daniel Genest, ing., Directeur, Bureau de projet